

LES EOLIENNES EN MER ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION « LE PARC EOLIEN ET SON ENVIRONNEMENT : PRESENTATION DES IMPACTS ET MESURES DU PARC » LE 12 AVRIL 2017 A NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

L'atelier a duré trois heures et vingt-cinq minutes et a réuni 80 participants.

En tribune :

- Pour la maîtrise d'ouvrage :
 - Lucile FORGET, Directrice du développement
 - Clémence SORET, responsable environnement
- Intervenants des bureaux d'études sur le thème de la réunion :
 - Julien GERBER, IDRA Bio & Littoral
 - Florian LECORPS, Biotope
 - Simon PAREIGE, BRL Ingénierie

Déroulement de la réunion d'information :

1. Ouverture

Marie-France LÉCULÉE, 1^e vice-présidente de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier et maire de La Guérinière

2. Présentation générale du projet

Lucile FORGET, Directrice du développement, Eoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN)

3. Structure de l'étude d'impact et méthodologie

Clémence SORET, responsable environnement, EMYN

4. Echanges avec la salle

5. Tables thématiques

6. Echanges avec la salle

7. Conclusion

Lucile FORGET, responsable du développement local, EMYN

1. Ouverture

Marie-France LÉCULÉE, 1^e vice-présidente de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier et maire de La Guérinière, remercie l'assistance pour sa participation à cette réunion qui présentera les avancées du maître d'ouvrage sur les différentes thématiques qui concernent l'environnement. Elle salue l'intérêt que les participants manifestent pour le projet, quelle que soit la forme de cet intérêt, jugeant important de s'informer auprès de la maîtrise d'ouvrage et de ses prestataires. Elle excuse Noël FAUCHER, président de la Communauté de communes qui a connu un empêchement de dernière minute.

Marion SIVY, animatrice du cabinet C&S Conseils, rappelle que la réunion a pour objectifs de faire comprendre le cadre réglementaire de l'étude d'impact conduite par Eoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN), de présenter les résultats concernant les impacts du projet ainsi que les mesures proposées pour les éviter, les

réduire et les compenser et de répondre aux questions et attentes du public sur ces sujets. Elle présente le déroulé de la réunion et la tribune.

2. Présentation générale du projet

Lucile FORGET, directrice du développement, EMYN, remercie Marie-France LÉCULÉE pour son accueil et salue l'assistance. Elle présente le projet (*cf. diaporama*) :

- Le contexte et les objectifs du projet ;
- Le porteur du projet ;
- Les caractéristiques générales du projet (puissance, production, zone d'implantation, schéma d'implantation, coût du projet, mise en service) ;
- Les principes de fonctionnement d'un parc éolien ;
- Le calendrier prévisionnel du projet ;
- Le rappel des engagements suite au débat public.

3. Structure de l'étude d'impact et méthodologie

Clémence SORET, responsable environnement, EMYN, présente la structure de l'étude d'impact et sa méthodologie (*cf. diaporama*) :

- Le rappel des études environnementales menées ;
- La structure de l'étude d'impact ;
- La méthodologie de détermination des impacts ;
- Le processus d'élaboration des mesures ERC et suivis.

4. Echanges avec la salle

Un participant remercie la maîtrise d'ouvrage pour sa présentation. Il demande à quelle partie du code de l'environnement et à quelle autorité compétente le projet est soumis. Il souhaite savoir en particulier s'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Une participante demande quel serait le coût financier et environnemental d'une usine nucléaire permettant d'alimenter en électricité 790 000 personnes, soit une production équivalente à celle attendue pour ce parc éolien.

Un participant affirme que la puissance nominale de 8 MW annoncée pour les éoliennes du projet correspond à une puissance installée et non pas effectivement produite en raison de leur intermittence : il estime cette puissance produite à 2 MW environ au regard du taux de 25 à 30 % mentionné par le ministère de l'Environnement.

Il ajoute que le coût de rachat de l'électricité produite par le parc éolien sera de 200 à 220 euros le MW, soit 5 à 6 fois le prix d'achat brut habituel, soit une somme importante qui sera financée selon lui par les consommateurs et les contribuables via une forte augmentation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) : il demande comment la maîtrise d'ouvrage justifie ce montant.

Enfin, il considère que le terme « côtier » est plus adéquat que le terme « offshore » pour désigner ce projet de parc éolien compte tenu de sa proximité avec la côte.

- **Le cadre réglementaire de l'étude d'impact**

Clémence SORET, EMYN, indique que le projet est soumis à une étude d'impact conformément aux alinéas 3° à 10° de l'article R122-5 du code de l'environnement et qui définit ce que l'étude d'impact doit comporter. En revanche, le projet ne correspond pas au cadre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

- **Le coût et le financement du projet**

Lucile FORGET, EMYN, rappelle que le projet s'inscrit dans le choix de l'Etat français de produire des énergies renouvelables. Il produira l'équivalent d'une demi-tranche nucléaire et coûtera 2 milliards euros. Par ailleurs, le coût de démantèlement du parc éolien est provisionné sur les comptes du maître d'ouvrage par ses propres soins depuis que le projet lui a été attribué ; il devra l'être en totalité à échéance de la mise en service, de telle sorte que le contribuable ne sera pas sollicité lors du démantèlement. Pour établir la comparaison demandée, elle précise que le coût de l'EPR de Flamanville est estimé à plus de 11 milliards d'euros.

- **Le coût de l'électricité produite par le projet**

Lucile FORGET, EMYN, concède que le coût du MW produit par le parc éolien sera plus élevé que le coût moyen, mais souligne que ce montant s'explique par le fait que l'éolien offshore se situe encore dans sa phase de lancement en France : dans l'ensemble des pays qui ont choisi de la développer depuis une à deux décennies comme le Royaume-Uni ou les pays nordiques, son coût a nettement baissé grâce à l'effet de série. Ainsi, pour les derniers parcs éoliens offshore concédés aux Pays-Bas ou en Allemagne, le coût du MW était compris dans une fourchette entre 50 et 70 euros du MW démantèlement inclus, soit un niveau comparable au MW produit par le nucléaire. Du reste, il est envisageable que la baisse du prix de l'électricité produite par l'éolien offshore soit plus rapide en France qu'elle ne l'a été dans les pays nordiques.

- **La production d'énergie des éoliennes**

Lucile FORGET, EMYN, indique que les éoliennes seront productives pendant 90 % du temps et à pleine charge entre 35 et 40 % du temps. Ces données peuvent être avancées avec certitude grâce aux mesures de la force du vent effectuées sur site par lidar (télé-détection par laser), mises en rapport avec les données techniques de la turbine choisie pour le projet.

Un habitant de Barbâtre demande si l'étude d'impact couvre l'immobilier et le tourisme qui représentent le premier pourvoyeur d'emploi sur le territoire. Il considère que les éoliennes vont dégrader le paysage de la baie de Barbâtre – La Guérinière et demande si le maître d'ouvrage envisage de demander aux vacanciers s'ils seraient toujours prêts à venir sur le territoire une fois le projet mis en service.

Un participant exprime son accord sur le fait que toute filière technologique nécessite un coût d'investissement important à son lancement avant de connaître une baisse des coûts de production. Il considère que la comparaison faite avec un EPR n'est pas pertinente car il s'agit aussi d'une technologie nouvelle, qui nécessite un coût d'investissement important à ce titre. Il demande ainsi s'il est possible de comparer le coût du projet avec celui d'une tranche ou d'une demi-tranche nucléaire d'une centrale nucléaire classique à eau pressurisée.

Un participant rappelle l'équivalence faite par le maître d'ouvrage entre la production du parc éolien et une demi-centrale nucléaire classique : il souligne que la production d'une

centrale nucléaire classique est nettement inférieure à celle d'un EPR. Par ailleurs, il estime que le parc éolien est plus cher qu'une centrale nucléaire compte tenu de leurs rendements respectifs.

- **La prise en compte du tourisme et de l'immobilier dans l'étude d'impact**

Clémence SORET, EMYN, indique que l'étude d'impact couvre bien le tourisme et l'immobilier : certains éléments seront d'ailleurs présentés lors de cette réunion à la table thématique concernant les activités humaines. Par ailleurs, un bureau d'études spécialisé a mené une enquête de perception auprès de touristes français et étrangers du territoire en août 2016 ; environ 150 questionnaires ont été distribués afin de connaître les raisons de leurs venues et leurs perceptions du projet de parc éolien : les résultats se sont avérés très positifs tant concernant l'immobilier que le tourisme. La maîtrise d'ouvrage souhaite renouveler ce type d'enquête à trois reprises durant la phase d'exploitation du futur parc éolien. En outre, les retours d'expérience disponibles concernant les projets réalisés dans la mer du Nord sont plutôt encourageants car un certain nombre de visiteurs sont précisément motivés par ce type de projet.

- **Comparaison du coût du projet avec celui d'une centrale nucléaire**

Lucile FORGET, EMYN, invite le participant qui a posé cette question à lui transmettre son e-mail à la fin de la séance pour lui communiquer des éléments de réponse ultérieurement.

4. Tables thématiques

Les participants sont répartis sur trois tables. En trois sessions successives, les intervenants des bureaux d'études présentent sur chaque table les impacts du projet et les mesures du projet visant à les éviter, les réduire et les compenser concernant i) la faune marine ; ii) les fonds marins ; iii) les activités humaines. Les participants ont la possibilité d'échanger avec les intervenants. Les tables thématiques durent 2 heures au total.

5. Echanges avec la salle

Marion SIVY, animatrice, invite l'assistance à réagir aux présentations qui lui ont été faites et en particulier à signaler les impacts et les mesures qui lui semblent les plus importants.

Un habitant de Barbâtre estime que les photomontages présentés dans la salle sous-estiment largement l'impact paysager des éoliennes. Il met également en cause le risque que crée le projet en matière de sécurité pour les tankers qui passent à proximité de la zone d'implantation, lequel risque a été pointé selon lui par le préfet maritime il y a deux ans en sa présence.

Il invite les élus locaux à informer la population sur le projet et affirme que les mairies proches de la zone d'implantation ont reçu des enveloppes de dédommagement de l'Etat, ce qui empêche les élus locaux d'avoir un point de vue honnête sur le projet.

Enfin, il appelle à sensibiliser le public et le gouvernement en fermant le pont de Noirmoutier en juillet-août.

Un participant remercie la maîtrise d'ouvrage pour les présentations des tables thématiques et assure que l'ensemble des participants qui ont réagi ne sont pas

nécessairement anti-éolien. Il considère également qu'il n'est pas souhaitable de mettre en cause les élus. En termes de méthodologie, il propose que les interactions entre les risques potentiels soient prises en compte, les catastrophes industrielles étant souvent le fait d'une synergie de causes parfois minimes.

Un participant souhaite savoir combien de sites ont été sélectionnés en France pour accueillir un parc éolien offshore : dans le cas où le nombre de ces sites serait faible, il demande si l'investissement est opportun alors que des parcs éoliens terrestres coûteraient moins cher.

- **La sécurité maritime liée au projet**

Lucile FORGET, EMYN, indique que le maître d'ouvrage a participé à une réunion de travail le 6 avril 2017 à Etel (Morbihan) avec l'intégralité des services de l'Etat chargés de la sécurité maritime dont la préfecture maritime, afin d'échanger à propos des résultats des études de risques réalisées et autour des propositions de règles de sécurité à mettre en œuvre: au sujet des règles de navigation, lesdits services ont invité la maîtrise d'ouvrage à assouplir certaines règles d'exclusion qu'elle préconisait pour la navigation. Elle précise qu'à sa connaissance, le préfet maritime M. Emmanuel de OLIVEIRA ne s'est pas publiquement prononcé sur ce sujet. Le préfet maritime a par ailleurs coprésidé, avec le préfet de région, l'instance chargée de définir la zone d'implantation du parc éolien en 2009-2010.

Par ailleurs, l'ensemble des sujets ayant trait à la sécurité maritime sera traité lors des commissions nautiques locales et de la Grande Commission nautique qui se réuniront en amont de la délivrance des autorisations.

Lucile FORGET, EMYN, relève qu'un certain nombre de questions ayant été posées concernant la sécurité maritime, la maîtrise d'ouvrage étudiera l'opportunité d'organiser une réunion d'information publique dédiée à ce sujet une fois que les CNL (Commission nautiques locales) et GCN se seront réunies.

Clémence SORET, EMYN, souligne que les accidents exceptionnels se rapportent à la sécurité maritime, qui fait l'objet d'un chapitre dédié dans l'étude d'impact, tant en phase de construction que d'exploitation. Elle indique que l'étude d'impact comporte bel et bien un chapitre sur les interactions potentielles entre l'ensemble des composantes étudiées.

- **La taxe éolienne**

Lucile FORGET, EMYN, précise que conformément à la loi et à l'article 1519 B du code général des impôts, les communes littorales situées dans la zone des 12 milles nautiques à la ronde d'un parc éolien offshore et depuis lesquelles une éolienne au moins est visible bénéficieront d'une taxe éolienne prélevée sur les fonds du maître d'ouvrage, dès lors que le parc éolien produira de l'électricité. Celle-ci bénéficiera non seulement aux communes concernées mais aussi aux comités régionaux et/ou départementaux des pêches impactés, mais également et à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

- **Les sites sélectionnés en France pour accueillir un parc éolien**

Lucile FORGET, EMYN, présente la carte des différents projets de parcs éoliens offshore français. Elle précise que la volonté de l'Etat français de développer l'éolien offshore date du début des années 2000 . Le premier appel d'offres de 2011 a porté sur les zones du Tréport (non attribuée car un seul candidat), de Courseulles sur Mer, de Saint-Brieuc, de Fécamp et de Saint-Nazaire. Les zones du deuxième appel d'offres de 2013 étaient celle du Tréport et d'Yeu-Noirmoutier. Début 2017, Ségolène ROYAL,

ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a annoncé le lancement d'un troisième appel d'offres pour une zone au large de Dunkerque. De nouvelles zones pourraient être désignées prochainement.

Un participant demande si la fonte des glaces et la montée du niveau de la mer va poser problème pour le projet, notamment vis-à-vis des marées.

Il demande également si les câbles de raccordement électrique seront fiables.

Un participant demande sous quelle forme le maître d'ouvrage sera tenu de réaliser le suivi des impacts du parc éolien une fois réalisé. Il souhaite savoir en particulier si cela pourrait se faire sous la forme d'un comité de suivi et faire l'objet d'une information en direction du public et des collectivités locales les plus proches.

- **La montée du niveau de la mer**

Clémence SORET, EMYN, indique que l'éolienne sera posée sur la fondation via un élément appelé « pièce de transition ». Le bas de l'éolienne sera ainsi à au moins 25 mètre au-dessus du niveau de la mer. La montée du niveau de la mer n'aura donc pas d'incidence sur la sécurité du projet.

- **Le raccordement électrique**

Clémence SORET, EMYN, souligne que RTE, qui est chargé de réaliser le raccordement de l'ensemble des parcs éoliens offshore au continent, en France, et dispose d'une solide expérience en matière de raccordement sous-marin : pour sa protection et celle des usagers celui-ci sera ensouillé ou enroché selon les configurations, et son état sera suivi durant toute la durée de vie du parc.

- **Les mesures de suivi**

Clémence SORET, EMYN, confirme que les mesures de suivi réalisées en phase d'exploitation seront partagées via un comité de suivi avec les services de l'Etat, et le cas échéant, des mesures correctives pourront être demandées au maître d'ouvrage. Par ailleurs, EMYN souhaite mettre en place pendant la phase d'exploitation un groupement d'intérêt scientifique (GIS) qui aura vocation à partager la connaissance scientifique acquise pendant le suivi et éventuellement à adapter certaines mesures. Sa composition n'est pas figée à ce jour : outre des scientifiques, elle pourrait inclure des associations ou des citoyens qui feront office de représentants locaux.

Lucile FORGET, EMYN, ajoute que cette structure de partage de l'information à destination des parties prenantes (élus, associations, acteurs économiques...) existe déjà depuis 2014. Il s'agit d'une instance de concertation, coprésidée par la préfecture de Vendée et la préfecture maritime, qui se réunit de façon plénière 1 à 2 fois par an pour faire un point général d'avancement du projet.

En parallèle et pour traiter de façon plus approfondie des interfaces entre le futur parc éolien et les milieux biologiques et humain, trois groupes de travail sont déjà en place (environnement, socio-économie et usages maritimes) et se réunissent tous les 3 ou 4 mois en moyenne, en fonction de l'actualité du projet: le maître d'ouvrage présente à cette occasion les protocoles envisagés pour la réalisation des études, leur avancée et les résultats.

Les instances plénières, tout comme les Groupes de travail thématiques se poursuivront tout au long de la vie du parc éolien jusqu'à son démantèlement.

6. Conclusion

Lucile FORGET, EMYN, remercie l'assistance de sa présence et de l'intérêt manifesté et présente les actions de diffusion de l'information mises en œuvre depuis 2014 :

- En 2016, EMYN a ouvert deux points d'information sur l'île d'Yeu et à Noirmoutier-en-l'Île (avenue Joseph Pineau).
- Le site internet du projet est tenu à jour ; il est possible d'y poser des questions.
- Une lettre d'information est diffusée tous les deux ou trois mois sur l'actualité du projet, les études et les partenariats ; les acteurs de la vie locale sont également invités à s'exprimer sur le projet.
- Le maître d'ouvrage est présent sur le territoire avec 15 partenariats locaux noués en 2016 dont la Folle journée sur l'île de Noirmoutier.
- Le dispositif des réunions publiques d'information se poursuivra jusqu'à l'enquête publique et au-delà : une nouvelle réunion devrait se tenir fin juin-début juillet 2017.

Elle présente les prochaines étapes de l'année 2017 :

- Une nouvelle campagne géotechnique sera effectuée cet été, faisant suite aux 7 carottages réalisés en 2014 pour connaître la typologie des roches des fonds marins.
- Les campagnes de ressource halieutique doivent être finalisées avant l'été, en partenariat avec le comité régional des pêches.
- Le travail va se poursuivre avec les usagers portuaires et les élus pour déterminer les emplacements les moins impactants pour les infrastructures de maintenance, dans la perspective du dossier de demande d'autorisation qui sera déposé au plus tard le 3 juin 2017. S'ensuivront l'instruction de ce dossier par les services de l'Etat et l'enquête publique à la fin de l'année.
- Le maître d'ouvrage travaille à la préfiguration de cette enquête publique avec la préfecture de Vendée, notamment concernant les sites des permanences qui incluront à minima l'île d'Yeu, l'île de Noirmoutier et le littoral vendéen. L'accès au dossier d'enquête publique et au registre sera également possible via internet. Cette enquête publique durera un mois et pourra être prolongée d'un mois si la commission d'enquête le juge opportun. Cette dernière devrait être nommée dans les prochaines semaines : elle fournira la synthèse des questions recueillies sur les différents supports. La maîtrise d'ouvrage publiera un mémoire en réponse à ces questions puis le commissaire-enquêteur établira début 2018 un rapport dans lequel il formulera un avis et éventuellement des recommandations sur le projet.
- Le maître d'ouvrage espère obtenir les autorisations d'occupation du domaine maritime et relative à la loi sur l'eau d'ici fin 2018.